



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de La Réunion

Service Eau et Biodiversité

Saint-Denis, le

13 JUIN 2016

SYNTHÈSE DES AVIS :
**REUNION PLENIERE DU CONSEIL
SCIENTIFIQUE DE LA RESERVE
NATURELLE NATIONALE DE
L'ETANG DE SAINT-PAUL**

du 21 AVRIL 2016

Lieu : MAIRIE DE SAINT-PAUL

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

- Proposition d'un protocole permettant de mesurer l'impact de la variation du niveau d'eau de l'étang sur les communautés végétales indigènes afin d'aboutir à une définition du niveau d'eau optimal permettant de préserver les habitats – *Lien avec l'action 1a du plan de gestion,*
- Premiers résultats du projet de lutte contre la *Cherax quadricarinatus* – *Lien avec l'action 7a du plan de gestion,*
- Premiers résultats de l'étude éco-phyto-sociologique concernant la différenciation des associations végétales à *Cyclosorus interruptus* – *Lien avec l'action 10a du plan de gestion,*
- Point illustré sur le travail mené par la réserve dans les prairies humides à Herbe de riz (*Setaria geminata*) où des actions de lutte contre *P. rufescens* sont menées – *Lien avec les actions 6a et 8b du plan de gestion,*
- Information sur le travail mené contre la fougère de Sumatra, *Ceratopteris thalictroides* – *Lien avec l'action 6b du plan de gestion,*
- Questions diverses éventuelles.

Affaire suivie par :
Mélodie GOSSET
Tél. 02 62 94 78 17
melodie.gosset@developpement-durable.gouv.fr

1. Premiers résultats du projet de lutte contre la *Cherax quadricarinatus*

➤ **Délibération et avis du CS de la réserve :**

Le conseil scientifique prend acte de cette étude et trouve très positif que l'espèce exotique *Cherax quadricarinatus* dont le comportement envahissant sur l'étang était jugé préoccupant en 2013 ait très nettement régressé. Des inventaires de contrôle seront à mener régulièrement dans la réserve et notamment au niveau des « poches » où la présence de l'espèce a été régulièrement constatée. Des inventaires complémentaires, notamment au niveau des canaux récemment ouverts et de zones plus difficiles d'accès, pourraient être intéressants à mener, même ponctuellement, pour s'assurer que l'espèce ne progresse pas dans des zones qui n'ont jamais fait l'objet de surveillance.

2. Premiers résultats de l'étude éco-phyto-sociologique concernant la différenciation des associations végétales à *Cyclosorus interruptus* :

➤ **Délibération et avis du CS de la réserve :**

Le CS a pris connaissance de l'état des communautés végétales *Cyclosorus interruptus* et de l'assèchement de la cyclosoraie sur des surfaces très importantes.

Le CS rappelle le caractère originel de cette formation végétale : sans la restauration de cette cyclosoraie, la réserve naturelle perdrait un élément patrimonial et paysager important qui représentait une des justifications majeures à la création de la réserve.

Il est nécessaire de prendre des mesures rapides pour la restauration de ces habitats qui ne peuvent se faire que par une remise en eau suffisante des espaces impactés dont il faut déterminer les limites optimales et minimales.

3. Point illustré sur le travail mené par la réserve dans les prairies humides à Herbe de riz (*Setaria geminata*) où des actions de lutte contre *P. rufescens* sont menées :

➤ **Délibération et avis du CS de la réserve :**

Le CS se félicite de la mise en place de cette action de restauration qui montre des résultats bénéfiques et souhaite qu'elle soit maintenue à long terme sur les 3.5ha où elle a été entreprise.

4. Information sur le travail mené contre la fougère de Sumatra, *Ceratopteris thalictroides* :

Il semble qu'il y ait une confusion dans la détermination de cette espèce. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion du conseil scientifique.

5. Questions diverses :

- **Lutte biologique contre la laitue d'eau :**

➤ **Délibération et avis du CS de la réserve :**

Le CS propose le montage d'un groupe de travail sur la thématique de la gestion de la laitue d'eau.

- **Demande d'autorisation de tournage de séquences de la série « In America » au sein de la réserve naturelle de l'Étang de Saint-Paul :**

➤ **Délibération et avis du CS de la réserve :**

Le CS donne un avis défavorable concernant le tournage au sein de la zone A de la réserve naturelle. Le tournage en zone B est autorisé.

A Saint-Denis, le 13 juin 2016

Le Président du Conseil Scientifique,
Christian BARAT



